Image not found or type unknown

convocation par la police a 21h

Par **debutant62**, le **21/11/2012** à **13:04**

Bonjour,

aujourd'hui un agent de police a sonner a ma port pour me faire signé une convocation.
Je suis donc convoqué demain a 21h aucun motif n'est mentionné.
Je precise que la convocation est daté d hier et que meme si elle est bien a mon nom elle est pas exactement a mon adresse: le numero de mon domicile n'est pas le bon.

Je voudrais savoir s'il est légal de me convoqué a 21h et si oui pourquoi une telle heure ?

merci de vos reponse car j'ai une grosse boule au ventre a cette heure...

cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés